



libre accès

LETTRE D'INFORMATION - FEVRIER 2009

ÉDITO

Majors vs NIN

Nine Inch Nails enfoncé le clou

Par Enguerran DERAEDT _ Gérant de RALAMAX PRODUCTIONS

« Est-ce que quelqu'un a vu les prix des CDs baisser ? » « Non » s'écrie en choeur la foule en délire. « Bon, ok, et vous savez ce que cela signifie ? ... Volez-les ! »

Telles sont les paroles de Trent Reznor, leader charismatique du groupe de rock industriel Nine Inch Nails (NIN) durant un concert en automne 2007. Un appel au piratage qui a depuis résonné dans sa tête, puisqu'après avoir claqué la porte d'Universal, le groupe a choisi la voie de l'autoproduction et distribue désormais leurs compositions sous licence libre Creative Commons by-nc-sa1.

Ils déclinent alors la sortie de leur album Ghosts I-IV en cinq formules : le téléchargement gratuit de neuf morceaux ; puis le téléchargement des trente-six morceaux de l'album pour 5\$; pour 10\$, l'achat d'un double CD avec son livret ; pour 75\$, l'achat de deux CDs, d'un DVD et d'un disque Blu-ray de haute qualité et en multipiste (c'est à dire que, par exemple, la ligne de guitare peut être isolée du morceau pour être re-

mixée ou réutilisée dans un autre morceau) et pour 300\$, l'achat d'un coffret de luxe limité à 2500 exemplaires qui élève un simple CD au rang d'objet de salon, artistique et pluridisciplinaire (musique, graphisme, design...).

Résultat : 1,6 millions de dollars de recettes la première semaine, versés directement sur le compte en banque de NIN, de quoi faire pâlir les plus grandes maisons de disques.

Pour la première fois, un groupe prend en compte les différents statuts de leurs auditeurs : découvreur, averti ou fanatique et surtout le contenu de leur porte-monnaie dédié à la culture. Ils laissent ainsi à l'internaute le choix de payer ou non pour l'une des formules, sans lui ôter le plaisir d'écouter le morceau et de l'exporter où il le souhaite : sur son blog, sur leur lecteur mp3 ou partout ailleurs. La culture est enfin disponible à toutes les bourses.

Désormais, Nine Inch Nails expérimente un modèle d'exploitation à chaque sortie

d'un nouvel album, modèle rivalisant d'ingéniosité et en totale cohérence avec notre époque. Dans cet esprit est venu ensuite l'album The Slip, dont la sortie du support physique CD est survenue 6 mois après sa sortie sur Internet en téléchargement légal et gratuit. Leur volonté est de démontrer définitivement que le téléchargement d'une œuvre n'est en aucun cas nuisible à sa réussite commerciale, bien au contraire. Ce modèle viral leur assure des salles combles tout au long de leur tournée et des passages dans les plus grands festivals.

Dernièrement, le groupe vient d'annoncer la mise en ligne de 400 giga-octets d'images vidéo en haute-définition, tournées durant trois concerts de leur dernière tournée. Ils encouragent ainsi leurs fans à réaliser leur propre montage et composer leur propre DVD à partir de ces images brutes, sans effets ni retouches.

En dehors du contexte commercial, ces albums sont également de véritables succès

critiques, libérés du formatage imposé par les maisons de disques. Samples venus d'ailleurs, mélodie transcendante et rythmes hystériques ou nonchalants se mêlent à la finesse de la voix de Trent pour former un alliage pesant et onirique.

Si votre cœur est bien accroché, vous pouvez retrouver leurs albums sur leur site officiel www.nin.com ou sur le portail de musique libre dogmazic.net, avec des milliers d'autres artistes qui ont pris la même voie.

C'est encore le cas de Curt Smith, Radiohead, Prince ou peut-être bientôt Madonna, qui tour à tour quittent leur maison de disques pour s'affranchir des intermédiaires et se rapprocher de leur public. Une fois leur contrat et le quota de disques à produire achevés, l'avenir pourrait nous réservé de belles surprises.

Messieurs les Majors, cédez-nous les clés de votre coffre-fort.



ESSAI

De la musique avant toute chose !...

Par Antoine Moreau

Paule : Bonjour Paul, comment ça va ?
Paul : Bien ! Et toi ?
Paule : Très bien ! Je fais de la musique !
Paul : De la musique avant toute chose, et pour cela préfère l'Impair, chère Paule...
Paule : Oui Paul !... Plus vague et plus soluble dans l'air,
Paul : Sans rien en lui qui pèse
Paule : Ou qui pose.
Paul : Il faut aussi que tu n'ailles point, Paule, choisir tes mots sans quelque méprise : rien de plus cher que la chanson grise où l'Indécis au Précis se joint.
Paule : Ah Paul !... C'est tes beaux yeux derrière les voiles...
Paul : C'est le grand jour tremblant de midi...
Paule : C'est, par un ciel d'automne attiédi, le bleu fouillis des claires étoiles !
Paul et Paule : Car nous voulons la Nuance encore, pas la Couleur, rien que la nuance !
Paule : Oh Paul ! la nuance seule fiance le rêve au rêve et la flûte au cor !
Paul : Fuis du plus loin la Pointe assassine, l'Esprit cruel et le rire impur, qui font pleurer les yeux de l'Azur, et tout cet art de basse cuisine !
Paule : Je prends l'éloquence et lui tords son cou !...
Paul : Tu feras bien, en train d'énergie, de rendre un peu la Rime assagie.
Paule : Si l'on n'y veille, elle ira jusqu'où ?
Paul : O qui dira les torts de la Rime !
Paule : Quel enfant sourd ou quel nègre fou nous a forgé ce bijou d'un sou qui sonne creux et faux sous la lime ?
Paul et Paule : De la musique encore et toujours !
Paule : Que mon vers soit la chose envolée qu'on sent qui fuit d'une âme en allée vers d'autres cieux à d'autres amours.
Paul : Que ton vers soit la bonne aventure éparsé au vent crispé du matin qui va fleurant la menthe et le thym...
Paule et Paul : Et tout le reste est littérature.
Paul : Je t'écoute Paule.
Paule : Écoute la chanson bien douce, Paul, qui ne pleure que pour te plaire, elle est discrète, elle est légère : un frisson d'eau sur de la mousse !
Paul : La voix te fut connue (et chère !), mais à présent elle est voilée comme une veuve désolée, pourtant comme elle encore fière, et dans les longs plis de son voile qui palpite aux brieses d'automne, cache et montre au coeur qui s'étonne la vérité comme une étoile.
Paule : Elle dit, la voix reconnue, que la bonté

c'est notre vie, que de la haine et de l'envie rien ne reste, la mort venue.
Paul : Elle parle aussi de la gloire d'être simple sans plus attendre, et de noces d'or et du tendre bonheur d'une paix sans victoire.
Paule : Accueille, Paul, la voix qui persiste dans son naïf épithalame.
Paul : Allez, rien n'est meilleur à l'âme que de faire une âme moins triste !
Paule : Elle est en peine et de passage l'âme qui souffre sans colère.
Paul : Et comme sa morale est claire !...
Paule : Écoute, Paul, la chanson bien sage.
Paul : J'écoute, j'entends, j'ouïs Paule !...
Paule : Jouissons à l'air qui nous enchantera.
Paul : Au revoir Paule.
Paule : À bientôt ami fasol.
Paul : Lasido !
Paule : Rémi !
Paul : Paul !...
Paule : Oui ! Paul !...
Paul : Au revoir...
Paule : À bientôt...

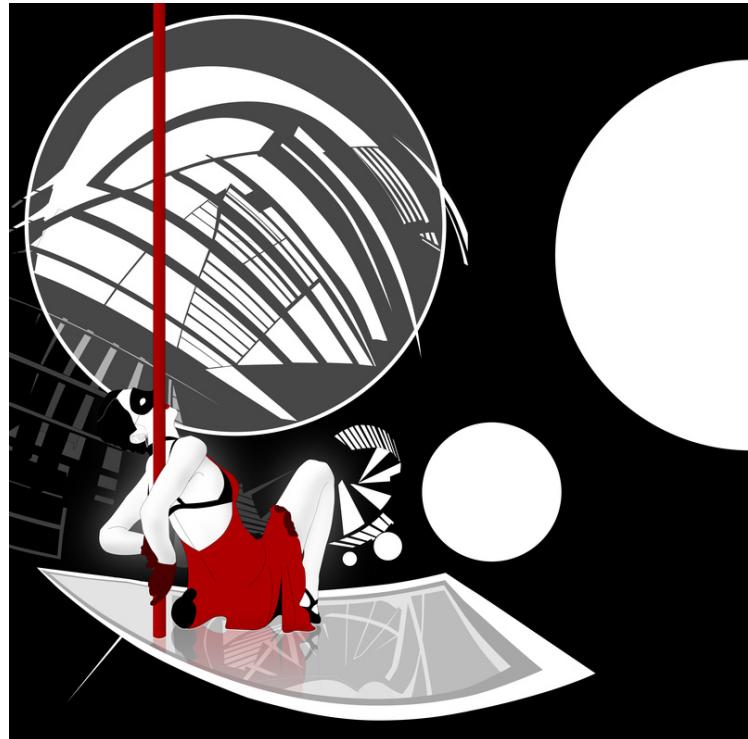
« De la musique avant toute chose !... », Antoine Moreau, janvier 2008, un épisode de Paule et Paul, écrit pour la lettre mensuelle n° 3 de Libre Accès <http://libreacces.org>, d'après Paul Verlaine, « Art Poétique », Jadis et Naguère, <http://www.inlibroveritas.net/lire/oeuvre13878.html> et « Écoutez la chanson bien douce », Sagesse, <http://www.inlibroveritas.net/lire/oeuvre13882.html>

Copyleft : ce texte est libre, vous pouvez le copier, le diffuser et le modifier selon les termes de la Licence Art Libre <http://www.artlibre.org>





LETTRE D'INFORMATION - FEVRIER 2009



Rouge et Noir by BinaryMind
licence CC by nc sa

RADIO

Lancement de la nouvelle radio Web du collectif Libre Accès en mars prochain

Laurent Toulouse
radio l'Onde Parallèle

En février, le collectif Libre Accès lance Onde Parallèle, une radio Web dont vous pourrez écouter le flux directement sur le Net.

Vous pourrez aussi écouter librement les émissions en Podcast sur le site, et même les télécharger légalement sur votre ordinateur : tous les contenus de la radio seront sous licence libre.

L'orientation d'Onde Parallèle est triple :

- l'univers de la culture libre, l'art sous licence libre, sans oublier l'actualité et les enjeux du combat pour le modèle économique du libre.
- la culture en général, avec des émissions qui permettront de découvrir une autre culture pas toujours relayée dans les médias courants.
- le monde associatif (en particulier sur Paris), mettre en lumière (ou plutôt en son!) l'action de ces hommes et femmes qui donnent de leur temps pour rendre notre société plus vivable.

L'idée d'Onde Parallèle c'est de proposer un média alternatif sur le modèle du libre, avec un contenu fait maison (mais avec le cœur!), dans l'esprit associatif.

Le collectif Libre Accès vous invite en mars 2009 à la soirée de lancement de la nouvelle radio Web de Libre Accès, L'Onde Parallèle, très prochainement en écoute sur le site du collectif Libre Accès (www.libreacces.org).

Rendez-vous sur notre site début mars pour les inscriptions.

EVENEMENT INTERACTIF

Interaction, création, invention sous licence libre

Par Eric Debeir, fondateur de Lonah

Binarymind et QuemaPanda, deux artistes du collectif Libre Accès sont actuellement en résidence à la Cantine, lieu numérique du second arrondissement de Paris, pour y installer une exposition alliant nouvelles technologies et esthétique.

Bastien et Antoine composent le duo artistique Binarymind, qui mêle musique (Antoine) et arts graphiques (Bastien). Pour La Cantine, et à partir du site même de La Cantine, Binarymind crée une série d'œuvres graphiques. Il s'agit de travailler sur des prises de vue photographiques du lieu et de ses alentours, en partant de la réalité comme matière première pour à la fin, obtenir une vision décalée et artistique de l'espace, en remaniant les photos.

QuemaPanda entre ensuite en scène en intégrant ces travaux graphiques dans un ou plusieurs «systèmes QuemaPanda» mis en place sur les murs de La Cantine. Chaque «système QuemaPanda» est composé de la vidéo-projection d'une ou plusieurs œuvres de Binarymind et d'un mécanisme complexe permettant d'évaluer la position du public par rapport au mur. Le «système QuemaPanda» projettera l'œuvre sur le mur en fonction de ces données.

Ainsi, si le spectateur se trouve à distance maximale du mur, il pourra observer la photographie originale non retouchée. Enfin, plus celui-ci s'avancera vers l'œuvre, donc du mur sur lequel sera fixé le «système QuemaPanda», plus celle-ci se modifiera en direct, en montrant image par image les différentes phases de création jusqu'à arriver à la version finale de l'œuvre de Binarymind.

Cette installation présente ainsi une autre manière de percevoir une œuvre. De «statique» et «finie», celle-ci devient une œuvre «en mouvement», en offrant au public un moyen direct et intuitif de se «plonger» physiquement

dans celle-ci. Il peut ainsi connaître son histoire en suivant directement le chemin parcouru par l'artiste.

L'expérience ne s'arrête pas là...

Une autre application de ce système est la mise en place d'un «voyage temporel». Cette version fonctionne de la manière suivante :

Imaginons une caméra enregistrant en continu le vis-à-vis d'une surface de projection et stockant les images capturées sur une durée finie (quelques heures). Il est ensuite possible d'utiliser ces images et de les projeter, en faisant varier l'instant de projection. Les spectateurs verront les trois dernières heures «réfléchies» par le mur en s'approchant graduellement du mur de projection. Le spectateur qui se déplacera dans l'espace se déplacera ainsi visuellement dans le temps.

Le questionnement propre à ce type d'installation est celui d'utiliser les nouvelles technologies afin de chercher de nouveaux moyens pour le public de découvrir une œuvre d'art ou d'évoluer dans une création, rejoignant ainsi un nouveau courant artistique de création numérique.

Mercredi 11 février 2009 -
20h00 - Entrée Libre
Anniversaire de La Cantine,
Résidence QuemaPanda & Binarymind

La Cantine
151 rue Montmartre,
Passage des Panoramas
12 Galerie Montmartre, 75002 Paris

Liens utiles:
www.binarymind.org/
www.lonah.net/

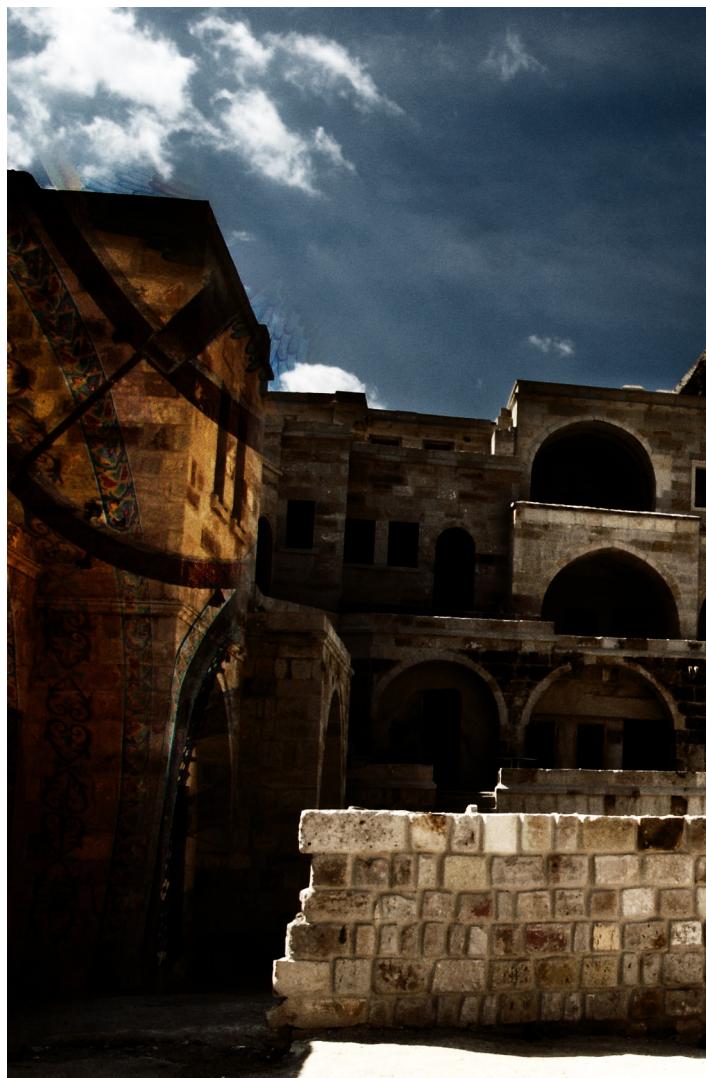


OPINION

De la confusion du libre et du gratuit

PETITE EXPLICATION, POUR NE PLUS ASSOCIER LES ARTS NUMÉRIQUES DIFFUSÉS SOUS LICENCES LIBRES À UN ACTE GRATUIT, ET AINSI CONTRIBUER À UNE MEILLEURE VISIBILITÉ DES ACTEURS DU LIBRE ET COMPRENDRE CETTE ALTERNATIVE AUX MODÈLES ÉCONOMIQUES ACTUELS.

par Marie Clermontelle, Libre Accès



Göreme by QuemaPanda
licence CC by nc sa

Une inquiétude récurrente chez les acteurs du monde de l'art libre -et d'ailleurs, du libre en général- tient à l'association d'idées très souvent faite, entre le libre et le gratuit. Le libre n'est pas le gratuit. Par définition, le gratuit est : « ce qui n'est pas payant », alors que le libre est : « ce qui est librement diffusible » : ces deux concepts ne se définissent pas sur les mêmes bases et sont donc très différents. Certains artistes peuvent être payés pour réaliser des œuvres libres, comme certains développeurs sont rémunérés pour réaliser des logiciels libres. On pourrait très bien imaginer qu'un mécène, de la même manière, finance la modification d'une œuvre existante. Mais on confond les revenus des créateurs avec la diffusion de leurs œuvres, d'où cette perception erronée.

Cette façon de considérer le libre, largement répandue, porte atteinte à son développement. Les financeurs potentiels reculent en entendant parler du libre, parce qu'ils n'imaginent pas de retour sur investissement possible avec ce modèle différent des modèles économiques existants qui, pour eux, rime avec gratuit. Les artistes qui pourraient être intéressés hésitent pour la même raison. Les politiques considèrent le mouvement du libre comme marginal, car ils le perçoivent comme une envie de partager l'art -ou le logiciel- gratuitement, et pensent donc qu'il n'est constitué que de doux rêveurs. Il est d'ailleurs intéressant de noter que, même parmi les artistes publient leurs œuvres sous licence libre, certains font cette confusion. Pour ne rien arranger, elle est alimentée par les homonymes free (libre) et free (gratuit) en anglais. Ce problème est également présent dans le monde du logiciel, à tel point qu'il a été réglé en important le mot français «libre» pour parler de lo-

“ Par définition, le gratuit est : « ce qui n'est pas payant », alors que le libre est : « ce qui est librement diffusable »”

giciel libre (on adopte de plus en plus l'expression «libre software» dans les conférences sur le sujet) et le mot latin «gratis» pour parler du gratuit.

Un important travail « d'éducation » du public, des artistes et des politiques est donc nécessaire. Les défenseurs du libre doivent être attentifs à ne laisser aucun doute sur la non-équivalence du libre et du gratuit. Ce n'est qu'à ce prix que les licences libres pourront gagner en visibilité.



LETTRE D'INFORMATION - FEVRIER 2009

PARTENAIRE

Présentation de l'association Musique Tangentes

par Musique Tangentes



Musiques Tangentes est une association 1901 dédiée aux Musiques Actuelles Amplifiées. Sortie du néant il y a 30 ans au milieu du plus grand et plus long squat de France, c'est principalement une structure dédiée à la transmission, à la répétition, à la diffusion et à l'enregistrement. Nous avons rêvé d'un accueil digne de ce nom pour les musiciens : sortir des caves sordides, avoir du matériel de qualité et entretenu, se faire la caisse de résonance des divers problèmes et revendications, accompagner les artistes dans leur processus de création, avoir un cadre de travail agréable et adapté. Mais également être force de propositions, être à l'écoute, être une pierre de la structuration de ce nouveau secteur d'activité, être un lieu de rencontres, etc. Nous avons créé un outil pour que le musicien soit ou devienne autonome et ait à sa disposition une panoplie d'outils. Le processus de création n'en sera que meilleur.

De par notre histoire nous ne pouvions pas rester les bras croisés face au développement de l'informatique, à l'évolution des droits d'auteurs...

Toute notre gestion informatique se fait donc sous GNU Linux à partir des logiciels libres tels que Open Office, Firefox, Scribus, GIMP, K3b, Kontakt et bien d'autres.

Par contre nous sommes obligés de maintenir un poste sous Win »daube» pour la gestion financière : paye, compta. Il manque en effet de véritables outils dignes de ce nom. Nous avons développé un logiciel pour la gestion de notre activité : Algem (Association libre de gestion d'école de musique). Ce programme gère les réservations de salles, les intervenants (artistes-enseignants), les groupes, les adhérents, les cotisations, le suivi pédagogique, le matériel, les transferts de cotisations vers la compta... Le développement est écrit en Java pour la compatibilité multi-système d'exploitation, et la gestion

de la base de données c'est PostgreSQL qui la prend en charge.

Aujourd'hui, faute de moyens, ce logiciel n'est pas abouti. De nombreuses améliorations restent à faire, des correctifs sont indispensables, des modules comme la mise en ligne du planning avec les réservations de salles en ligne restent à concevoir et bien d'autre choses restent à imaginer. Quand Algem sera plus abouti il sera téléchargeable sous une licence « libre ».

Dans la même logique nous sommes passés dernièrement, pour l'informatique musicale (MAO), et le studio de prise de son, aux logiciels libres tels que Ardour, Jack, Rosegarden ...

Ces postes informatiques fonctionnent en dual boot car il est pour l'heure difficile de se passer des traditionnels logiciels propriétaires tels que Cubase ou Protools. Sur cette partie nous nous sommes entourés des compétences de Linuxmao. Au fil du temps Linuxmao est devenu un partenaire incontournable. Leur site est dynamique et d'une très grande richesse.

Concernant l'activité, Musiques Tangentes est ouverte à tous, sans distinction d'âge et de niveaux aussi bien pour les professionnels que dans un cadre de loisir. De nombreuses activités sont au catalogue, je vous propose de consulter notre site internet pour en prendre connaissance (www.musiques-tangentes.asso.fr). Des prises en charges financières sont possibles dans le cadre d'une formation professionnelle (AFDAS, Fongecif...). De même pour les accompagnements des projets de groupe, des aides peuvent être trouvées comme celle du « Plan Rock » pour le 92. Nous accueillons aussi deux résidences par an. Bien que ce ne soit pas encore dans les mœurs des musiciens nous sommes militants des licences libres pour le dépôt des œuvres. Nous sommes aussi partisans de l'autoprod.

Pour nous retrouver :

Site : www.musiques-tangentes.asso.fr
Blog : <http://www.musiques-tangentes.asso.fr/html/journal/>
Myspace : <http://www.myspace.com/musiquetangentes>





LETTER D'INFORMATION - FEVRIER 2009

OPINION

La libre circulation de l'Art est la garantie de notre liberté

Pour Libre Accès, Jérémie Nestel (MACAQ, Radio du Ministère de la Crise du Logement), Bituur Estryem (co-fondateur de Musique Libre ! et de dogmazic.net), Eric Aouanès (président de l'association Musique Libre ! et co-fondateur de la plateforme Dogmazic), Didier Guillot-Cottard (Festival Artischo) Mathieu Pasquini (gérant et fondateur de la maison d'édition InLibroVeritas).

La préface de *La crise de la culture* d'Hannah Arendt commence par cette citation d'un poème de René Char : « *Notre héritage n'est précédé d'aucun testament* », faisant référence à son choix d'entrer en résistance, à la prise de conscience que l'initiative de lutter contre la tyrannie restituée au sein de l'espace public sa liberté.

La circulation des œuvres de l'esprit toujours été un enjeu majeur ; les amateurs du totalitarisme ont une passion forte pour faire brûler des livres et imposer les leurs dans l'éducation des masses. Le hacker Soljenitsyne en a su quelque chose : la parution de *L'Archipel du Goulag*, qui arriva en Europe de l'Ouest sous la forme d'un microfilm, est un des premiers exemples de la valeur que représente la numérisation des livres pour notre civilisation.

Il reste encore des hommes et des femmes dans le monde pour qui les actes de création constituent autant d'actes de résistances à la tyrannie. Actes de dignité où écrire, filmer, peindre, peut constituer un véritable crime passible de la peine de mort. Il est important de garder cette idée présente à l'esprit et de ne pas oublier qu'Internet représente rien de moins que de notre liberté de créer, d'échanger et de partager.

L'essence et l'avantage d'Internet est sa décentralisation. C'est l'outil rêvé de tous les amoureux de la liberté, encyclopédistes des Lumières, amis de l'éducation populaire et de l'art, leur permettant de diffuser leurs idées et les conserver. Bibliothèque-monde de toutes les cultures, lieu de production et de circulation des idées, l'art pour tous accessible, outil égalitaire par excellence, Internet est un idéal des Lumières. C'est un espace d'expression, de réciprocité, de critique et donc de création.

En termes économiques, il serait temps de prendre conscience de faits essentiels qui se dessinent depuis son apparition :

- l'ancien modèle des médias était basé sur la diffusion et la consommation, tandis que le nouveau

modèle doit se fonder sur la participation et l'expression,

- l'élément critique de l'ancienne chaîne de valeur reposait sur la distribution, tandis que la nouvelle chaîne de valeur est centrée sur la découverte
- il faut porter son attention là où l'argent s'est déplacé, là où les gens dépensent leur argent.¹

Ce sont là des données de base, familiaires à tout acteur informé de l'économie numérique. Il est donc particulièrement inquiétant pour nos démocraties de constater que des lobbies étatiques et financiers n'ont de cesse de vouloir contrôler Internet par des méthodes non seulement arbitraires et irrationnelles mais également tout à fait dépassées.

Les arguments justifiant la mise sous contrôle du réseau se réclament paradoxalement de la défense de la culture, alors que c'est justement elle qui est attaquée, et de raisons pseudo-économiques, alors que par essence l'économie numérique refuse radicalement un contrôle central. Ce paradoxe a d'ailleurs été brillamment dénoncé par les situationnistes qui écrivaient dès 1967 : « la fin de l'histoire de la culture se manifeste par deux côtés opposés : le projet de son dépassement dans l'histoire totale, et l'organisation de son maintien en tant qu'objet mort, dans la contemplation spectaculaire ».

Ces "objets morts", stars télévisuelles qui ont l'odeur des icônes des églises mais sans leur efficacité, sont mis en avant pour justifier tous les abus du contrôle d'Internet. La mort de notre liberté est préparée dans une tentative vainue et pitoyable de conjurer la mort de l'artiste télévisé.

La loi "Création et Internet" souhaiterait que l'on installât un logiciel sur chacun de nos ordinateurs pour prouver que nous ne sommes pas des copieurs d'œuvres numériques interdites. Absurdité fondamentale : l'informatique, Internet, sont intrinsèquement copie, comme le rappelait Intel Corporation dans son Amicus

brief lors du procès MGM vs Grokster.

2

L'argument que la culture est en danger, servi à satiété, est un mensonge. La culture foisonne, les créateurs, de plus en plus nombreux, ne cessent de créer. Le public a soif d'œuvres, auxquelles il accède de plus en plus en amateur, participant, co-créateur, et non plus en consommateur. La dissémination et l'accès de tous et par tous à la culture, voilà ce qui est en danger. Et il est déconcertant de voir que c'est au nom du droit d'auteur, pour défendre la création, que l'on s'apprête à faire voter cette loi, liberticide par excellence.

Plus d'un se retournerait dans sa tombe lorsque l'on sait que l'un des fondements du droit d'auteur est d'être inaccessible et inaliénable comme le droit de vote ou la liberté d'expression.

Les comités de censure sont-il en train d'être remplacés par les Majors à qui le gouvernement français veut déléguer des pouvoirs arbitraires de police de l'Internet, toujours dans la loi "Création et Internet" ?

Le pouvoir oligopolistique des Majors renforcé par la puissance publique pourrait contrôler l'ensemble des diffusions culturelles par une intégration verticale anti-économique et anti-concurrentielle : "des tuyaux Internet", des radios, des télévisions, des journaux, des salles de concert...

C'est donc bien la liberté de l'auteur et son indépendance qui sont attaquées. Il n'est guère étonnant que de plus en plus d'auteurs et d'interprètes voulant expérimenter d'autres dispositifs de création quittent la SACEM (dans la musique), et les circuits classiques de distribution pour mieux maîtriser leurs créations. Tout le monde n'est pas un adepte de la chanson à 2 minutes 30. La SACEM, influencée par les Majors ne sait pas rémunérer équitablement les auteurs passant occasionnellement sur les radios par exemple, ses modèles de répartitions étant basés sur des données partielles accordant une prime aux plus "gros" diffusés. La production de la création doit correspondre au moule marketing de l'industrie culturelle, ou ne pas exister.

De fait, il y a de plus en plus d'artistes qui, pour être en accord avec leur "processus créatif", s'auto-produisent et s'auto-diffusent via Internet. Pour protéger leurs œuvres et garantir le partage de celles-ci, ils utilisent différentes licences telles la Licence Art Libre ou les Creative Commons.

Ils retrouvent ainsi leurs libertés premières d'auteurs : choisir les possibilités de modification de leurs œuvres,

d'utilisation, de collaboration, de rémunération. Certains auteurs souhaitent privilégier la diffusion et la pérennisation de leurs œuvres, plutôt que leur rétribution financière. Antoine Moreau, fondateur de la Licence Art Libre écrit : « Je crois pouvoir dire alors que le copyleft participe bien de ce "récit des rêves ou des visions" qui va à contre-temps de tout ce qui prétend dominer le cours de la création. C'est une liberté intempestive qui ne se soumet pas à l'injonction de l'actualité mais envisage un temps élargi, qui va très loin dans le passé, très loin dans l'avenir et très profondément dans le présent ».

Un musicien qui vient de terminer la création d'une œuvre musicale peut en un clic être écouté d'Afrique en Asie. Internet offre aux artistes un moyen de diffusion inédit auquel les Majors ne s'étaient pas préparés.

La plupart des plateformes de téléchargement d'œuvres sont multilingues. Il n'est plus rare qu'un artiste qui ne trouve pas son public localement le trouve à l'autre bout du monde.

C'est une vraie chance pour les auteurs, et pour l'humanité. Des groupes de musique comme Nine Inch Nails sont en passe de démontrer que la libre diffusion des œuvres n'empêche pas les artistes de trouver des modes de rémunérations concrets via la vente de places de concert ou de disques, avec toute une gamme possible de services et de produits dérivés.

Il y a bien un imaginaire défaillant dans les débats actuels sur la rémunération des auteurs et artistes-interprètes. Les moines copistes de l'industrie du DVD tentent d'imposer le même rapport de force que lors de la naissance de l'imprimerie, voulant casser une technologie brisant leur monopole. Frédéric Bastiat, économiste libéral français, les décrivit fort bien dans sa Pétition des Fabricants de Chandelles geignant contre la concurrence indue du soleil.³

C'est l'auteur/artiste interprète à qui nous devons garantir une rémunération et non pas à l'industrie culturelle. La démocratisation des outils d'auto-production et d'autodiffusion dans tous les Arts (cinématographique, musical, graphique, etc.) doit être prise en considération. Il appartient aux pouvoirs publics de savoir s'ils veulent soutenir les Majors ou les auteurs. N'en déplaise aux moines copistes de l'industrie du DVD et à leurs icônes télévisées, la création est foisonnante sur Internet et il est temps qu'elle soit reconnue.



LETTRE D'INFORMATION - FEVRIER 2009

S'il est fondamental de garantir cette liberté de choix de diffusion des œuvres et de leur circulation, nous devons être capables d'adapter le financement de l'art à l'heure d'Internet, sachant que sa défense ne peut être en contradiction avec les valeurs démocratiques ni avec les technologies actuelles. Comme le disait Michel Vivant en 2003 au Colloque de l'UNESCO "Droit d'auteur et droits voisins dans la société de l'information" : « Il ne s'agit pas de s'incliner devant le fait. Il s'agit de ne pas nier la réalité. »⁴

La libre circulation de l'Art garantit notre humanité, le pouvoir de se penser homme, voire humanité. On a besoin de se connaître à travers les grottes de Lascaux, dans les ruines de Babel. Antoine Moreau rappelle : « Il n'y a pas d'ouvrages de Platon et il n'y en aura pas. Ce qu'à présent l'on désigne sous ce nom est de Socrate au temps de sa belle jeunesse. Adieu et obéis-moi. Aussitôt que auras lu et relu cette lettre, brûle-la! La notion d'auteur, qui n'existe pas dans la Grèce Antique ni au Moyen-Âge où l'autorité émanait des dieux ou de Dieu, apparut. »⁵

Garantir la libre circulation des œuvres d'Art, avec comme seul propriétaire, en dernier ressort, l'humanité, est donc essentiel. Pas de Copyright sur les œuvres de Lascaux, mais des amateurs d'Art archéologues entretenant notre patrimoine.

Le devoir de garantir la circulation de l'Art comme patrimoine de l'humanité oblige à penser sa préservation. Pas les salaires mirobolant des icônes télévisés mais de ceux en premier qui garantissent une pratique artistique : professeurs d'Art (plastique, musique, cinéma...), Maisons de la Culture, bibliothèques, espaces de pratique artistique, cinémas indépendants, universités... Il s'agit de multiplier les lieux où les Artistes et les amateurs d'Art peuvent créer, échanger, écouter, pour maintenir à chaque Art les amateurs éclairés qui soutiendront toujours les Artistes/Auteurs.

Le financement de l'Art, (pour les artistes souhaitant en bénéficier) doit être repensé par les puissances publiques. Préserver le seul intérêt des Majors, quand le statut des intermittents est menacé et le statut des artistes peintres est presque inexistant, démontre l'abandon de toute politique culturelle ambitieuse.

Si l'on songe que nous, citoyens, par les impôts, taxes et redevances que nous payons, sommes certainement le plus grand producteur culturel français, comment expliquer que l'on nous dénie toute participation aux débats en cours, et que l'on prétende privatiser et nous faire payer des œuvres que nous avons déjà financées? Est-il par exemple normal que l'Education Nationale, selon les accords sectoriels post-DADVSI, paye 4 millions d'euro par an pour n'avoir le droit, en ce qui concerne les œuvres audiovisuelles, d'utiliser que les chaînes hertziennes classiques⁶? Cela doit changer.

C'est en tant qu'amateurs d'Art et citoyens exigeants que nous devons être comptables des politiques culturelles et de leur diffusion. Il en va de nos identités et cultures plurielles, dont il faut empêcher l'uniformisation par une industrie culturelle qui, de TF1, à France 2 ou M6, montre les mêmes séries télévisées et les mêmes discours autistes du Président du tout nouveau Conseil de la création artistique.

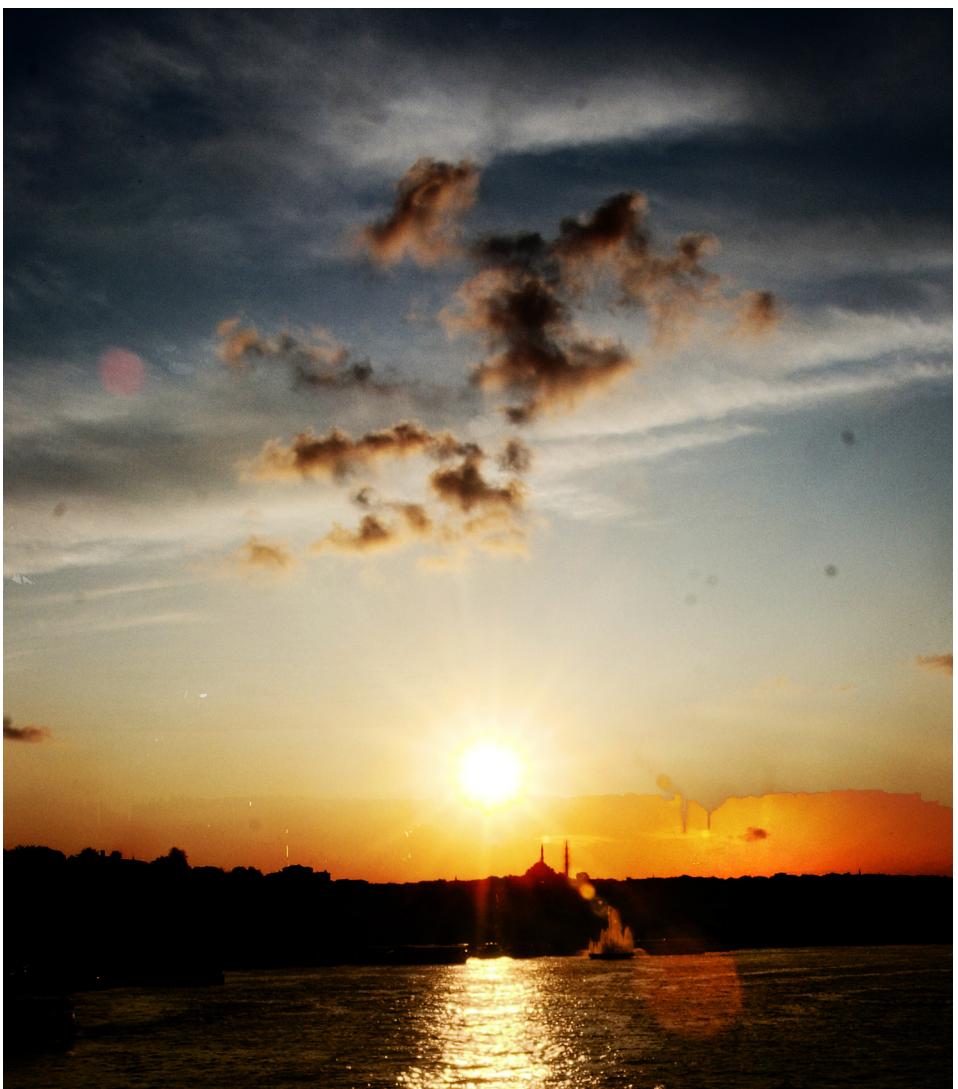
Il incombe de défendre nos libertés concomitantes

d'un accès à l'art pour tous. De ce point de vue, il est intéressant de noter que les Majors essaient d'imposer, comme les semenciers de Monsanto, des catalogues faisant référence à l'exploitation de toutes cultures exclusifs constitués par l'exploitation, l'appropriation et l'appauvrissement des cultures. Il y a donc bien des logiques de domination économique qui sont à l'œuvre pour la privatisation des biens communs, contre lesquelles nous devons résister.

L'aboutissement des projets de Monsanto pour imposer son "catalogue" doit nous rendre vigilants sur les tentatives des Majors d'imposer le leur, fait du même petit nombre d'œuvres et rééditions formatées et sans risque.

Il y a un foisonnement d'Auteurs/Artistes talentueux qui autorisent la diffusion de leurs œuvres via la Licence Art Libre et les Creative Commons, plus de 30 000 œuvres musicales sur la plateforme Dogmazic, 10 000 œuvres littéraires sur le site de la maison d'édition InLibroVeritas, et dans le monde, d'après des estimations minimales, 130 millions d'œuvres et documents sous Creative Commons en juin 2008⁷. Il est de notre devoir de les soutenir, car ils sont à l'avant-garde d'un mouvement de résistance, se livrant à la lutte pour la libre circulation de l'Art et donc notre liberté.

1. *Joi Ito, in : <http://confusedofcalcutta.com/2009/02/01/a-simple-desultory-philippic-about-copyright/> (toutes références internet citées en notes consultées le 8 février 2009)*
2. *Intel Corporation (Amicus Curiae in Support of Respondents), <http://www.copyright.gov/docs/mgm/intel.pdf> ; cité in : Le P2P : à la recherche d'un équilibre entre les ayants droits et le public par l'Association Musique-libre.org ; Livre blanc sur le Peer to peer, 2005, http://www.dogmazic.net/docs/P2P_livre blanc.pdf*
3. *cf. http://fr.wikipedia.org/wiki/Petition_des_fabricants_de_chandelles*
4. *cf. : http://www.unesco.org/comnat-france/Colloque_Droits_D_Auteur/MVivant.pdf*
5. *Platon, Oeuvres complètes, tome XIII-I, Lettres, lettre II, 314b-c, Paris, éd. Les Belles Lettres, 1997, trad.J. Souilhé, p.10-11*
6. *cf. pour une analyse détaillée et chiffrée de ces accords : <http://www.framablog.org/index.php/post/2008/12/05/oeuvres-protegees-copyright-et-education-nationale>*
7. *cf. : <http://wiki.creativecommons.org/Metrics> ; à noter la croissance exponentielle : 20M en 2005, 50M en 2006, 90M en 2007, 130M mi-2008*





LETTRE D'INFORMATION - FEVRIER 2009

EVENEMENT

Libre Accès organise le 12 février 2009 des assises « Liberté, Crédit et Internet »

par Jérémie Nestel de Libre Accès

Deux conceptions du rapport d'internet à la culture s'opposent.

Selon la première, il faudrait imposer à Internet des règles favorables aux modèles commerciaux d'édition centralisée pour qu'il devienne «un nouveau canal de distribution des œuvres culturelles». Selon la seconde, Internet est un espace de liberté et de diversité culturelles et d'échanges entre individus susceptibles de rémunérer les artistes par de nouveaux mécanismes. Pour que chacun y voie plus clair, Libre Accès organise le 12 février 2009 des assises « Liberté, Crédit et Internet »

Une première table ronde « Europe : état des lieux de la culture et des libertés sur Internet » traitera des thématiques liées aux échanges sur Internet dans la Communauté Européenne, avec la présence de :

- Alain Lipietz député européen,
- Mathieu Pasquini gérant et fondateur de la maison d'édition InLibroVeritas,
- Jérémie Zimmermann co-fondateur de la Quadrature du Net,
- Un député UMP et un représentant du Ministère de la Culture (en attente de validation)

Modérateur : Benjamin Bayart (Président de F.D.N.)

La deuxième table « Crédit et Internet, le partage de la culture est-il incompatible avec la rémunération de la création artistique ? » confrontera diverses approches des droits des usagers et des créateurs, en comparant les propositions de la loi HADOPI, les pratiques émergentes et diverses propositions de sortie par le haut du débat actuel, avec la présence de :

- Philippe Aigrain auteur du livre « Internet & Crédit »
- Eric Auhanès président de l'association Musique Libre ! et co-fondateur de la plateforme Dogmazic,
- Jacques Boutault, Maire du 2e arrondissement de Paris.
- Bruno Boutoux, Directeur général gérant (A.D.A.M.I.)
- Laurence Goldgrab (conseillère de Paris, Avocate, Secrétaire National P.R.G.)
- Gerald Guibaud Président fondateur du label indépendant toulousain We Are Unique Records. Président de la Fédération des Labels Indépendants de Midi Pyrénées (F.L.I.M.).

- Bruno Lion, Editeur de Musique (S.A.C.E.M.)

- Mickael Mottet (ANGIL) De « Teaser for: matter », premier disque pour le label, choisi par Les Inrockuptibles parmi les 100 albums de l'année 2004, à « Oulipo saliva » en 2007 qui bénéficie d'une ressortie mondiale à la fin de l'année dernière en licence sur le label écossais référence Chemikal Underground, Angil a fait le choix des Creative Commons pour protéger son travail.

Modérateur : Alexandre Grauer (Président et fondateur de Qwartz)

La soirée s'achèvera par un concert du groupe Sam.

« Sam aime la vie, le rock'n'roll, et sa banlieue. Il s'engage sur une voie qui fait voyager en musique, nous ouvrant les yeux autant que les oreilles. Les chansons de Sam nous envoient de regarder dans la bonne direction : les herbes sauvages qui poussent le long des rails sont nettement plus poétiques que les panneaux publicitaires qui y fleurissent. »

Inscription souhaitée : inscription@libreacces.org

Lieu : salle Jean Dame, 17 rue Léopold Bellan 75002 Paris Métro Sentier

Date : 12 février 2009 18h45

Contact presse : presse@libreacces.org

Sam - <http://www.sam-lesite.fr>



libre accès

Libre Accès (LA) a pour vocation essentielle d'aider et favoriser la diffusion des œuvres de l'esprit, dans la mesure où est possible leur libre partage respectueux de la gestion individuelle des droits d'auteurs.

Libre Accès
123 rue de Tocqueville
75017 Paris, FRANCE
contact@libreacces.org
www.libreacces.org

Membres :
Artislo - Association Musique Libre !
(dogmazic.net) - Attention Chantier -
Copyleft Attitude - Daltex -
In Libro Veritas - Kassandra -
Macaq - Lonah - Radio du ministère
de la crise du logement -
Ralamax prod - Veni Vidi Libri

Contact Presse :
Pauline Valaize
pauline.valaize@libreacces.org
06 64 51 17 87
Adeline Gonin
adeline.gonin@libreacces.org
06 87 61 29 77

Newsletter Décembre 2008

Directeur de la publication et de la rédaction
Jérémie Nestel et Mathieu Pasquini

Directeur artistique

DalTeX

Attachée de presse

Pauline Valaize

Adeline Gonin

Ont participé à la rédaction

Enguerran Deraedt
Gérant RALAMAX PRODUCTION,
président de Libre Accès
www.ramax.net

Eric Debeir
Fondateur Lonah
président de Libre Accès
www.lonah.net

Pauline Valaize
pauline.valaize@libreacces.org
<http://www.libreacces.org>

Mathieu Pasquini
Gérant & Fondateur de In Libro Veritas
mpasquini@inlibroveritas.net
06.15.22.92.73
09.54.19.00.26
[www.inlibroveritas.net](http://inlibroveritas.net)

Marie Clermontelle
Libre Accès
marie.clermontelle@libreacces.org

Eric Auhanès
Président de Musique libre !
contact@dogmazic.net
0682276878
<http://www.dogmazic.net/>
<http://www.pragmazic.net>
<http://www.syndicat-solo.fr>

Jérémie Nestel
Radio du Ministère
président de Libre Accès
jeremie@libreacces.org
0660993430
<http://radio-ministere.bellinux.net/>
<http://www.syndicat-solo.fr/>

Antoine Moreau
Copyleft_attitude
antoine@artlibre.org
<http://artlibre.org/>

DALTEX
daltex@daltex-lab.com
<http://daltex-lab.com/bonom3>

© 2009 Copyright Libre Accès Copyleft 2007 ©
Cette publication est libre, vous pouvez la redistribuer et/ou la modifier selon les termes de la Licence Art Libre 1.3 (LAL 1.3). Vous trouverez un exemplaire de cette Licence sur le site Copyleft Attitude <http://artlibre.org>